

Votre projet d'énergie solaire Tout-en-un !

Soirée d'information

17 mars 2026

Version du 17 mars 2026
Présentation susceptible à des modifications

Accompagner les acteurs de la société sur le chemin de la protection du climat et de la transition énergétique



Particuliers



Professionnels



Communes



Acteurs étatiques



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement et de
l'Aménagement du territoire



Conseil indépendant et personnalisé en partenariat avec la commune et acteurs régionaux



Demande de rendez-vous

 8002 11 90

 www.klima-agence.lu

Le client a le choix entre un rendez-vous :



- à domicile
- par visio-conférence
- par téléphone

Organisation d'activités de sensibilisation

- Soirées d'information (Themenowend)
- Contribution à d'évènements locaux
- Solutions standardisées et sur mesure

Ce service est financé par Klima-Agence.



Énergie solaire

Photovoltaïque et capteurs solaires thermiques



Photovoltaïque

- Production d'électricité
- Injection dans le réseau ou autoconsommation

Capteurs solaires thermiques

- Production de chaleur
- Eau chaude sanitaire sans/avec appoint de chauffage

Est-il possible d'installer un système photovoltaïque sur ma toiture ?

- Orientation
- Angle d'inclinaison
- Ombrage
- Aspects liés à la construction (statique, eternit avec de l'amiante ...)
- Autorisation / Déclaration auprès de la commune (et évt. ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, INPA)

Photovoltaïque

Orientation et inclinaison optimale

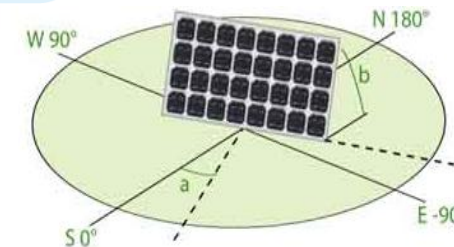


Angle d'azimut (a)

- Orientation sud ($a = 0^\circ$)
- Orientation est / ouest ($a = 90^\circ$)

Angle d'inclinaison standard (b)

- Orientation sud : 33°
- Orientation est / ouest : 15°
- $> 12^\circ$: auto-nettoyage par l'eau de pluie qui s'écoule



| | | Inclinaison par rapport à l'horizontale (Degré) | | | | | | |
|-------------|-----------|---|------|------|-------|------|------|------|
| | | 0 | 15 | 25 | 35 | 50 | 70 | 90 |
| Orientation | Est | 88 % | 87 % | 85 % | 83 % | 77 % | 65 % | 50 % |
| | Sud-Est | 88 % | 93 % | 95 % | 95 % | 92 % | 81 % | 64 % |
| | Sud | 88 % | 96 % | 99 % | 100 % | 98 % | 87 % | 68 % |
| | Sud-Ouest | 88 % | 93 % | 95 % | 95 % | 92 % | 81 % | 64 % |
| | Ouest | 88 % | 87 % | 85 % | 82 % | 76 % | 65 % | 50 % |

Photovoltaïque

Intégration bâtiment



1 : sur toit incliné



2 : dans toit incliné



3 : sur toit plat



4 : surélevé sur toit plat



5 : devant de façade



6 : incliné sur le devant de façade



Photovoltaïque

Composition d'une installation



Panneaux
photovoltaïques
DC



Câbles



Onduleur
DC → AC



Câbles



Compteur
électrique

$1 \text{ kW}_c \approx 5 \text{ m}^2 \approx 2 \text{ panneaux à } 450 \text{ W}_c$

Photovoltaïque

Exemple



Situation:

- Toiture de 50 m² sans obstructions (ex. Fenêtres,...)
- Orientation : Sud
- Inclinaison : 30°
- Panneaux de 450 W_c

Calcul taille installation :

50 m² ≈ 22 panneaux à 450 W_c ≈ 10 kW_c

Production estimée par année :

10 kW_c × 1000 kWh/an = 10 000 kWh/an

| Consommation moyenne / an en kWh | |
|----------------------------------|---------------|
| Ménage de 1 personne | 1.500 – 2.400 |
| Ménage de 2 personnes | 2.600 – 4.000 |
| Ménage de 3 personnes | 3.700 – 5.000 |
| Ménage de 4 personnes | 4.600 – 6.000 |
| Ménage > 4 personnes | 5.500 – 7.000 |

Photovoltaïque

Cadastre solaire

LAYER

MEINE LAYER (2) KATALOG

THEMA: ENERGIE WECHSELN

SOLARENERGIE

Solarkataster

- Solarpotenzial
- Einspeisetarif
- Potenzial für große Anlagen
- Adressen

Sonneneinstrahlungsanalyse +

WINDENERGIE

INSTALLIERTE ERZEUGUNGSLEISTUNG

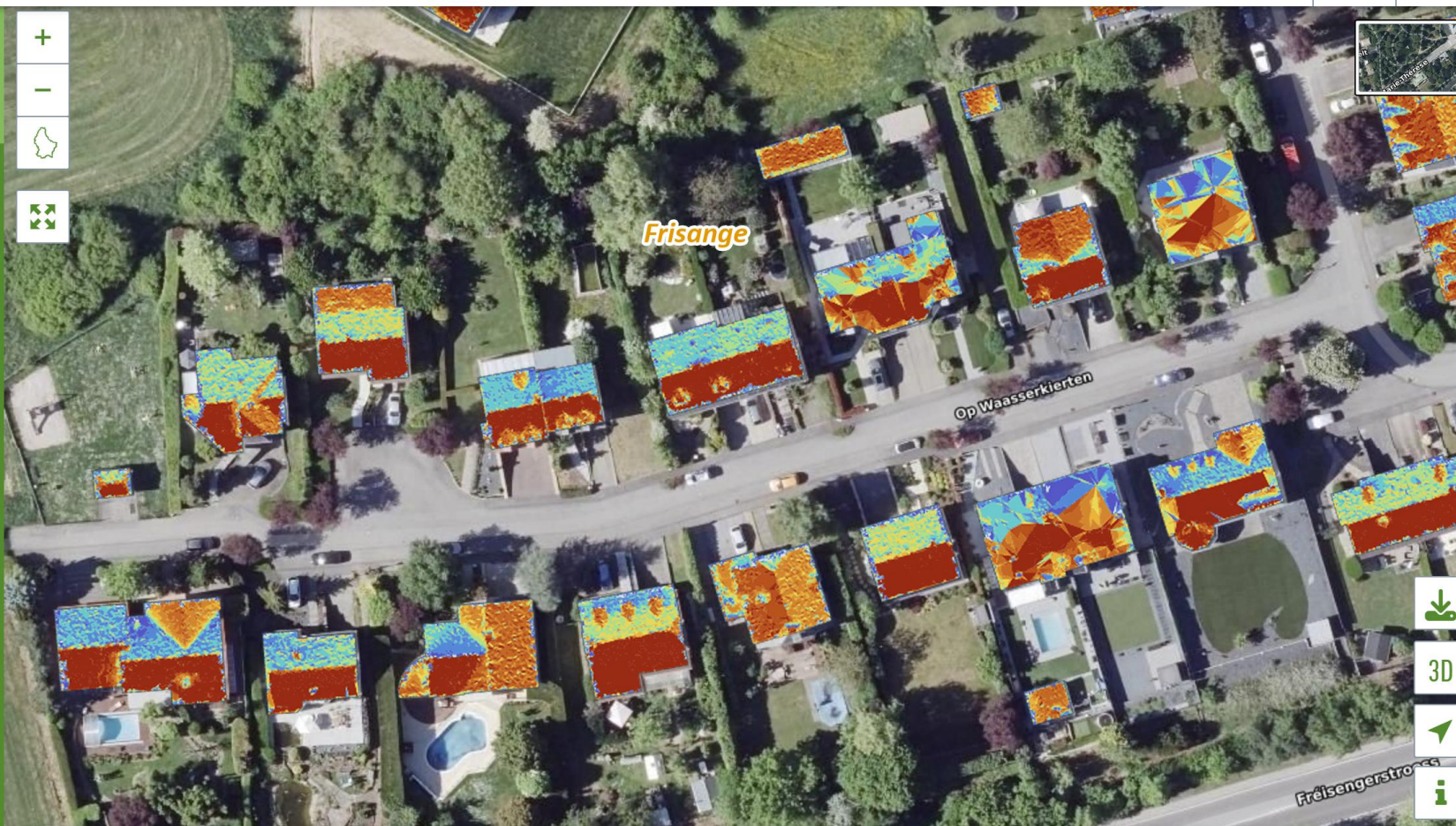
VERFÜGBARKEIT

ELEKTROMOBILITÄT

× + - 📍 🔄

× 🗺️ 📍 📄 📏 📄 🗺️ 📍

LAYER MY MAPS INFOS LEGENDEN ROUTING



Photovoltaïque

Cadastre solaire

INFOS

Potentiel solaire

ID bâtiment : 46633

Aptitude au photovoltaïque (0 : non apte, 7 : apte sous condition, 1 : apte, 2 : bien apte) Attention : Pour les valeurs négatives, le potentiel n'a pas pu être déterminé !

2

Rendement électrique de la surface du toit pour le photovoltaïque en kWh/an :

18879

Taille maximale du système installable en kWc (module 320Wc, 0,990x1,650m) :

19.38

Surface utile du toit pour le photovoltaïque en m² :

94

[Lien direct vers le calculateur d'efficacité économique](#)

Placement d

Le système a sélectionné automatiquement pour un système solaire. Grâce au placement interactif chaque module sur votre toiture, une simulation de système le plus proche de vos besoins, sélectionnez simplement la fonction "Répéter".

1 Souhaitez-vous positionner les modules ?

Économique

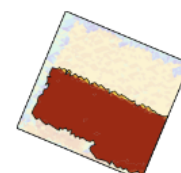
sélection orientation inclinaison écart entre modules

205° 29° 0,00 m 0,00 m

nombre de panneaux : 42
 surface : 68.61 m²
 puissance nominale : 14.28 kWc
 rendement énergétique : 13474 kWh/an.

OK

no. 1




inclinaison: 29° surface: 104,0 m²

Cette portion de toit n'est pas utilisée.

[modifier](#)

rayonnement solaire



bas élevé

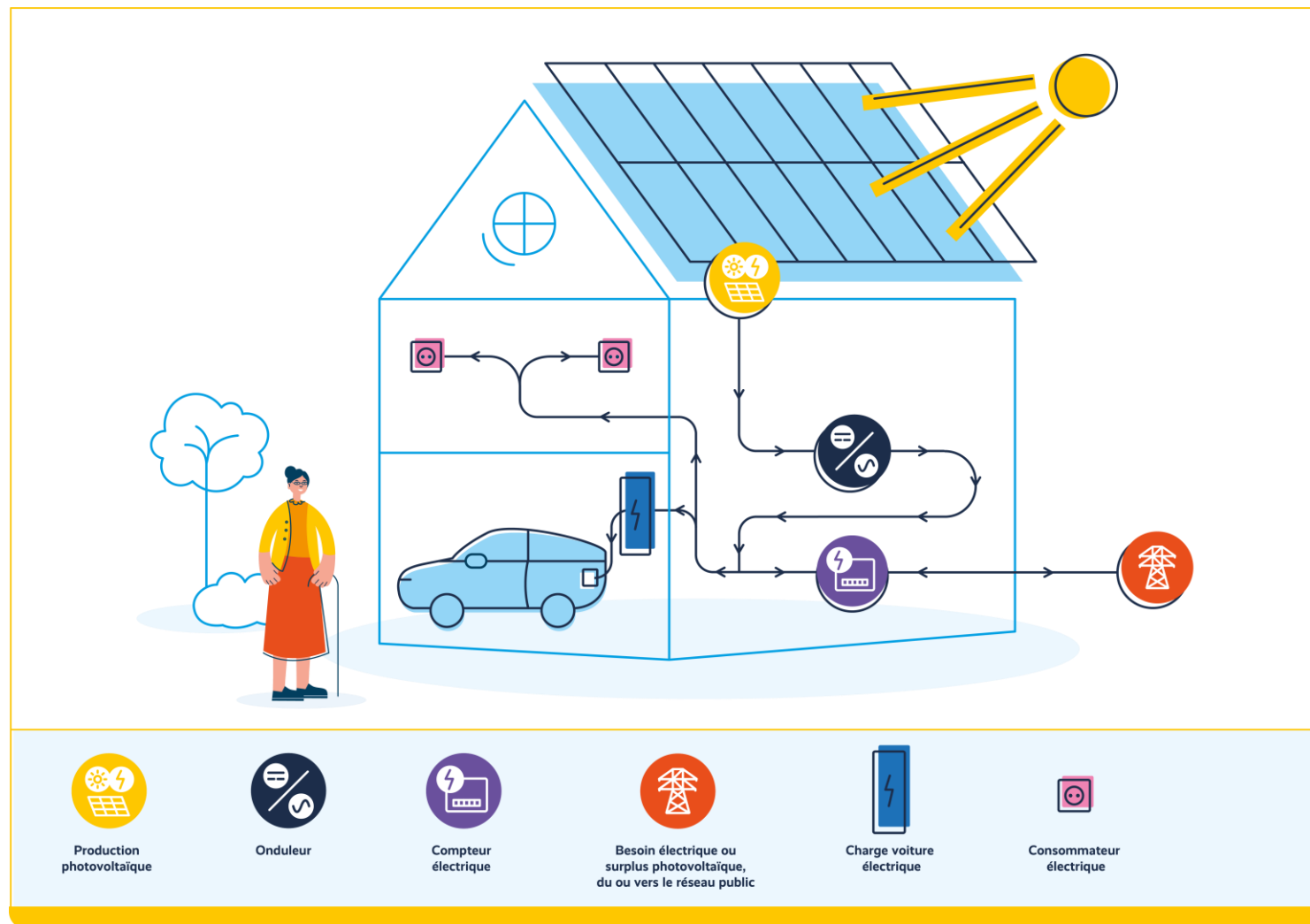
Photovoltaïque

Rentabilité - Informations supplémentaires

- Déclaration d'impôts pour installations $> 30 \text{ kW}_c$
- Assurance
- Prolongation de la garantie pour l'onduleur
- Intérêts en cas d'un prêt
- TVA réduite à 3 %* sur les installations photovoltaïques et solaires thermiques pour toute facture émise **après le 01/01/2023**



Autoconsommation individuelle sans stockage



Autoconsommation individuelle

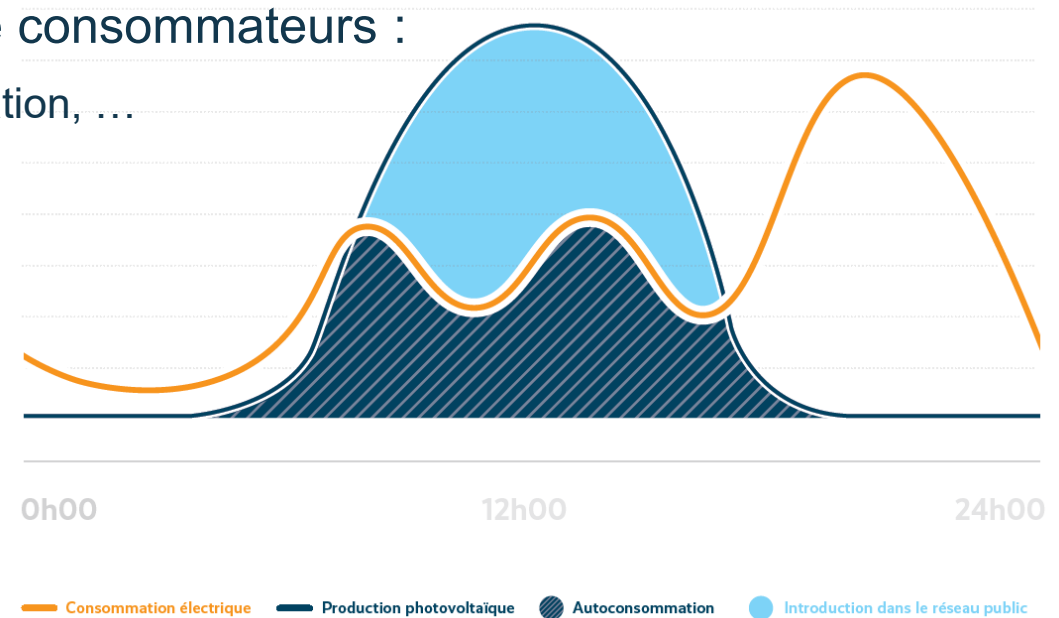
Fonctionnement général

Autoconsommation : utilisation directe de l'électricité produite

- L'électricité produite peut être consommée de manière **instantanée** et **directement sur le site**, elle n'est alors pas entièrement injectée dans le réseau électrique.
- L'électricité produite peut être utilisée pour toute sorte de consommateurs :
 - Électroménager, éclairage, appareils électroniques, communication, ...
 - Voiture électrique, Pompe à chaleur

Taux d'autoconsommation

- Part de l'électricité produite qui est consommée sur site
- Valeur typique : 15 – 30 %
- Augmentation du taux d'autoconsommation :
 - Meilleure planification (charge / électroménager en journée, ...)



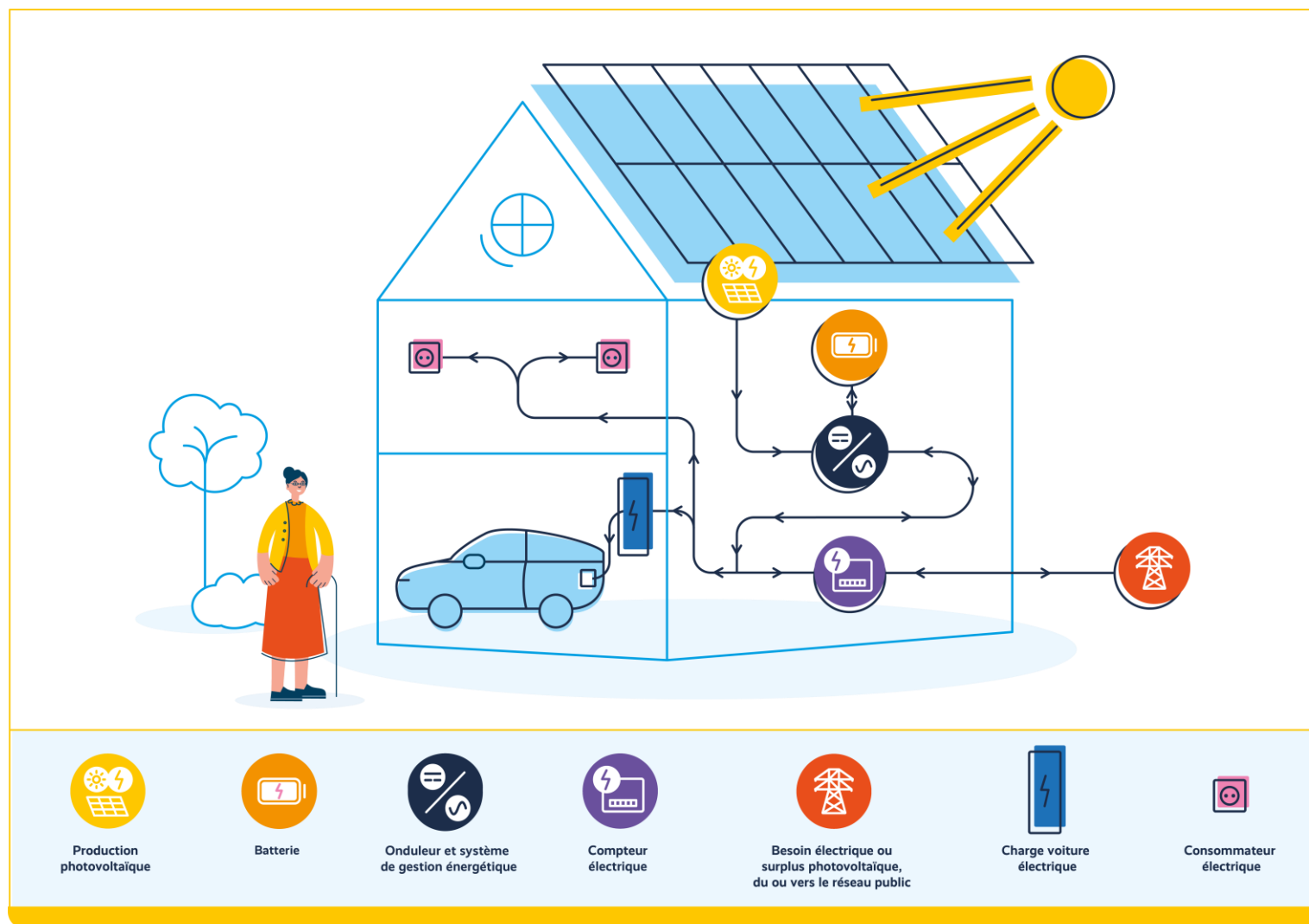
Autoconsommation individuelle

Augmentation du taux d'autoconsommation

- **Demand-Side-Management** : Consommation simultanée à la production: changement comportemental. Implantation est-ouest.
- **Partage** de l'électricité : revenu supplémentaire
- **Charge du ballon-tampon par la pompe à chaleur** : gérable avec un HEMS (Home energy management system)
- **Charge de la voiture** : brancher la voiture en journée ensoleillée
- **V2H / V2G** : développement en cours
- **Batterie domestique**



Autoconsommation individuelle avec stockage



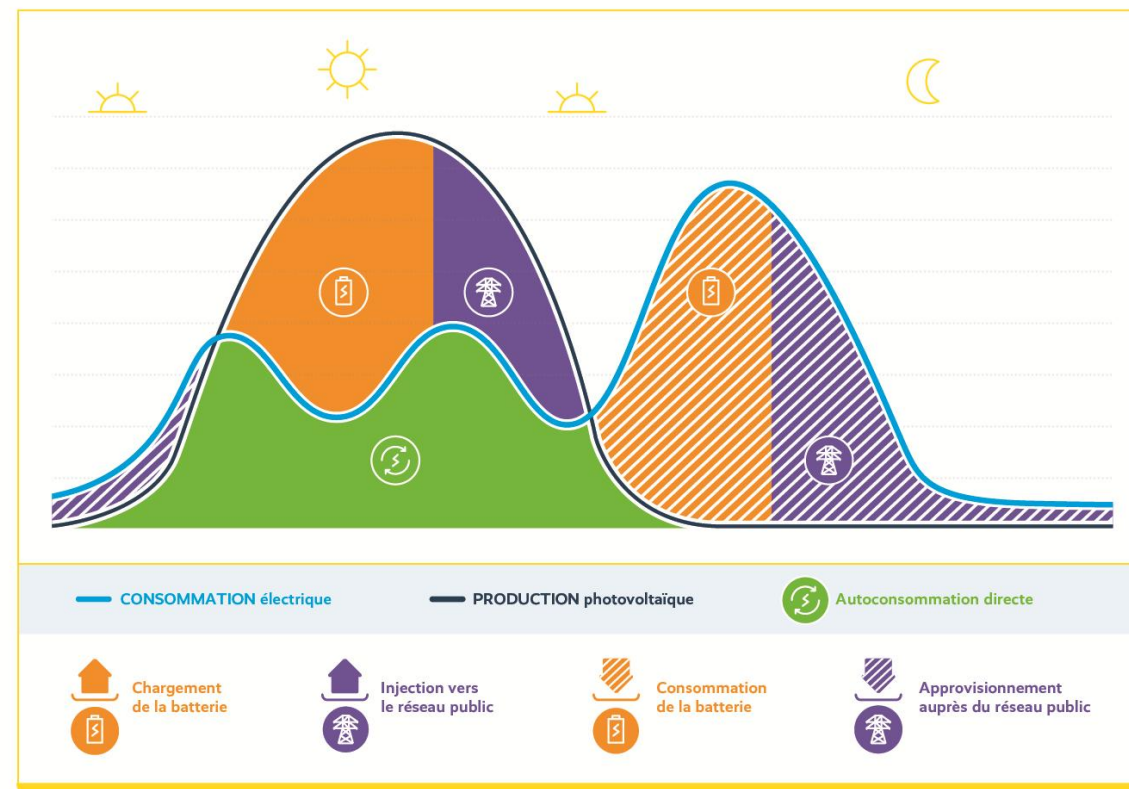
Autoconsommation et partage de l'électricité

L'utilisation d'une batterie domestique

Taux d'autoconsommation typique 30 - 60 %
(résidentiel)

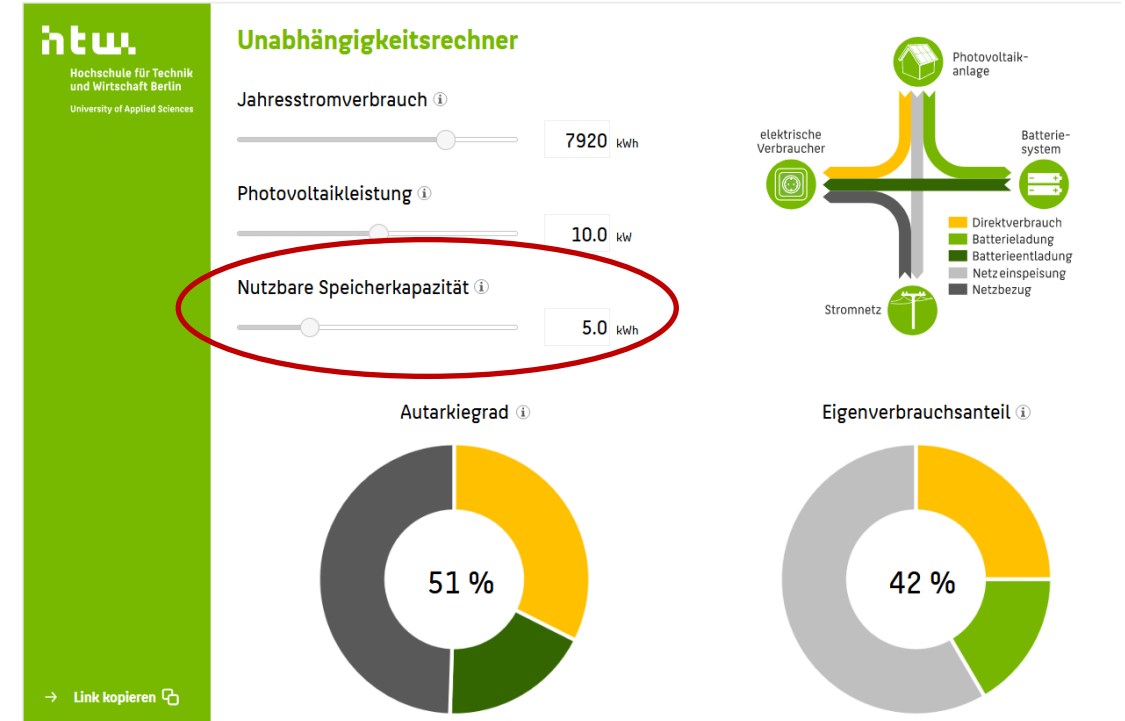
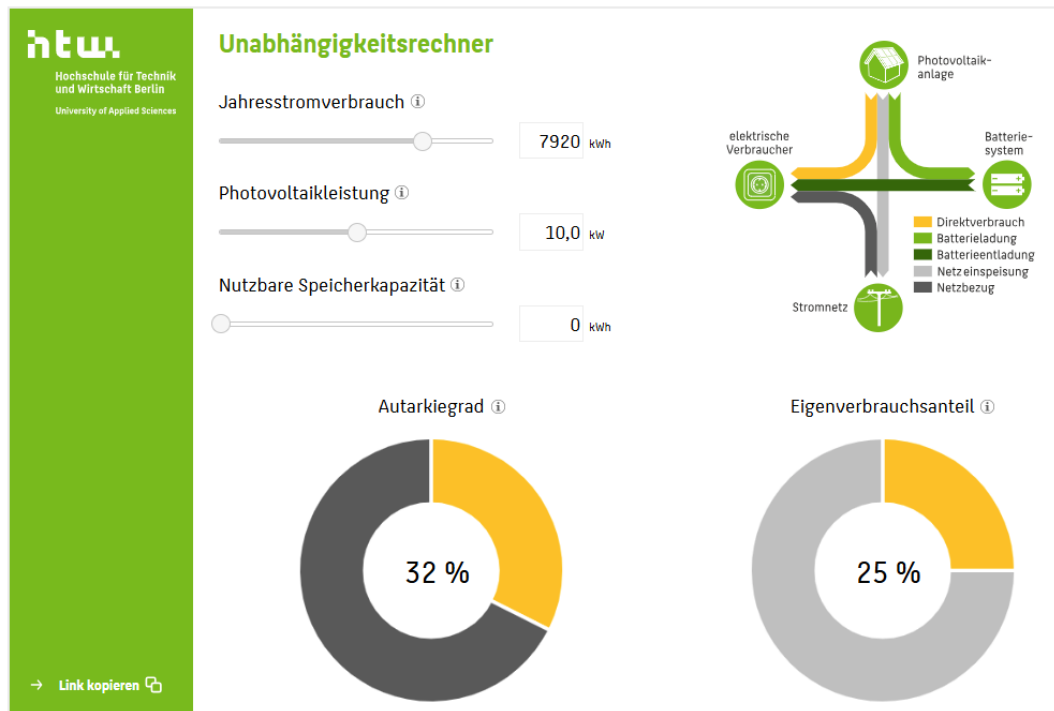
Augmentation du taux, mais :

- Attention à la rentabilité financière de la batterie
- Consommation non négligeable de ressources pour la fabrication de la batterie



Batterie domestique

Augmentation du taux d'autoconsommation



Source : <https://solar.htw-berlin.de/rechner/unabhaengigkeitsrechner/>

Batterie domestique

Aspects financiers



- **Coût du système** de batterie : 600 – 1.000 € / kWh_{batt}
- **Taille usuelle** pour installation domestique : à partir de 4 kWh_{batt}
- **Aides** financières possibles (conditions à respecter)
- Taux **TVA** = 17% (possible de demander le taux super-réduit (3%))
- Coûts supplémentaires : **Onduleur hybride**
- **Gains** financiers : augmentation du taux d'électricité autoconsommée
- **Dimensionnement optimal est important**

Batterie domestique

Fonctionnement « Black-Out »

- **Panne de réseau :**
Arrêt de la production PV, déconnexion de l'onduleur
- **Alimentation par batterie pas garantie!**
- **Condition :** Onduleur hybride disposant d'une fonctionnalité spécifique, alimentations séparées
- Attention : bien **prioriser les consommateurs** « d'urgence » (congélateur, router, chauffage, ...?)
- **Autonomie réduite** de la batterie



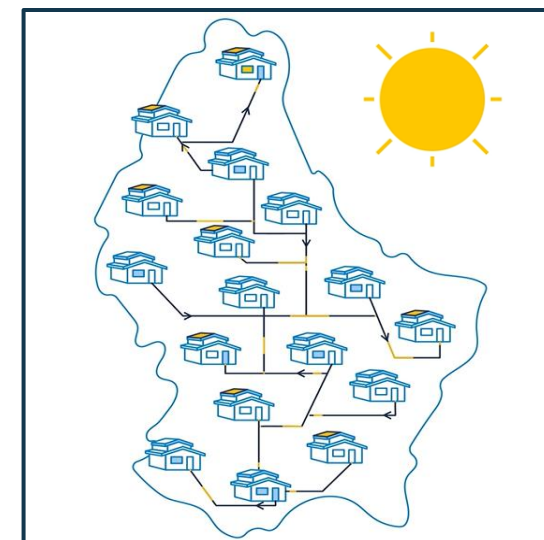
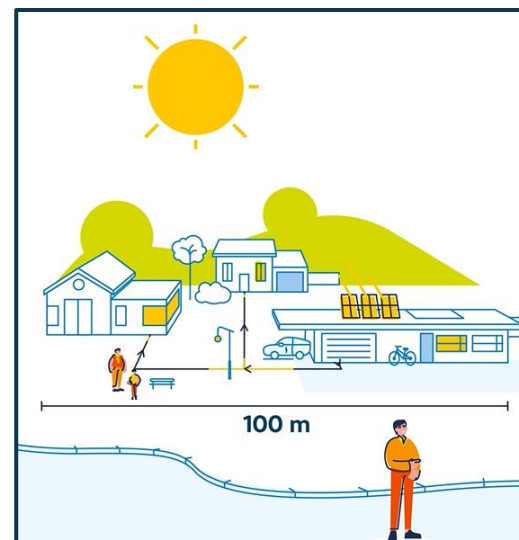
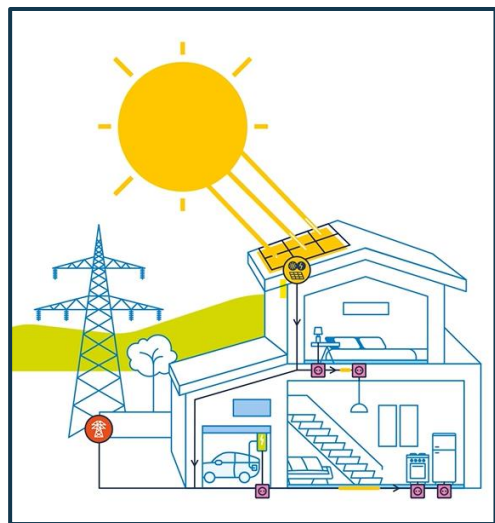
Batterie domestique

Conclusions – bien évaluer!



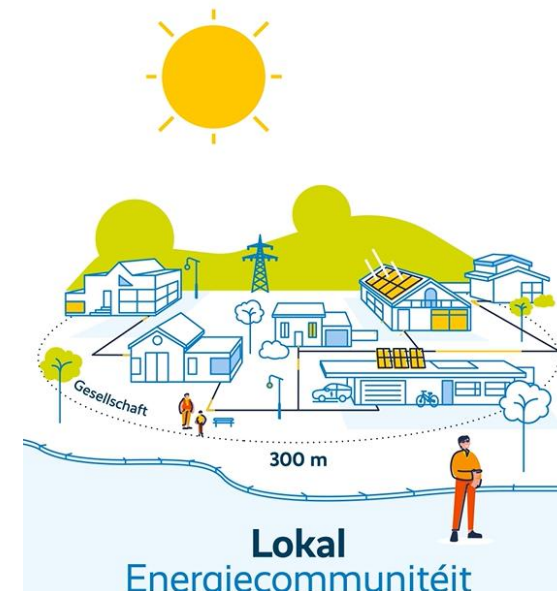
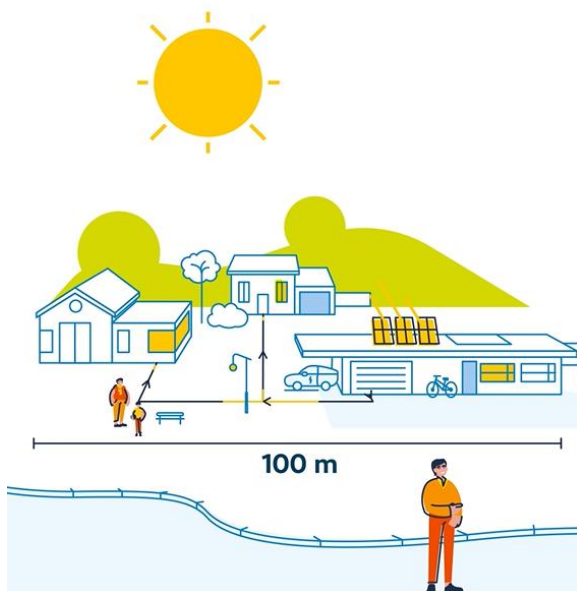
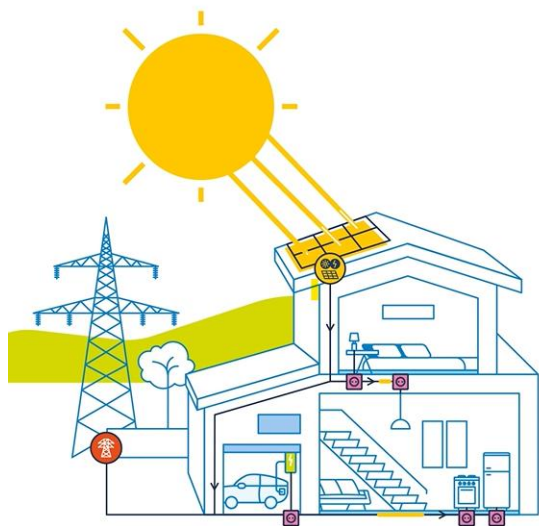
- **Consommation plus consciente** de l'électricité autoproduite
- **Plus-Value** pour l'autoconsommation et la transition énergétique
- **Motivation** à l'investissement dans une installation photovoltaïque
- Toutefois : **utilisation modérée** de la batterie (ressources et finances)
- **Alternatives** : Partage d'électricité, consommation simultanée, véhicule électrique (BEV) et pompe à chaleur
- **Dimensionnement raisonné** en fonction des besoins
- **Conseil** approprié, **aides Klimabonus**

Partage de l'électricité



Autoconsommation et Partage de l'électricité

Aperçu des différents cas

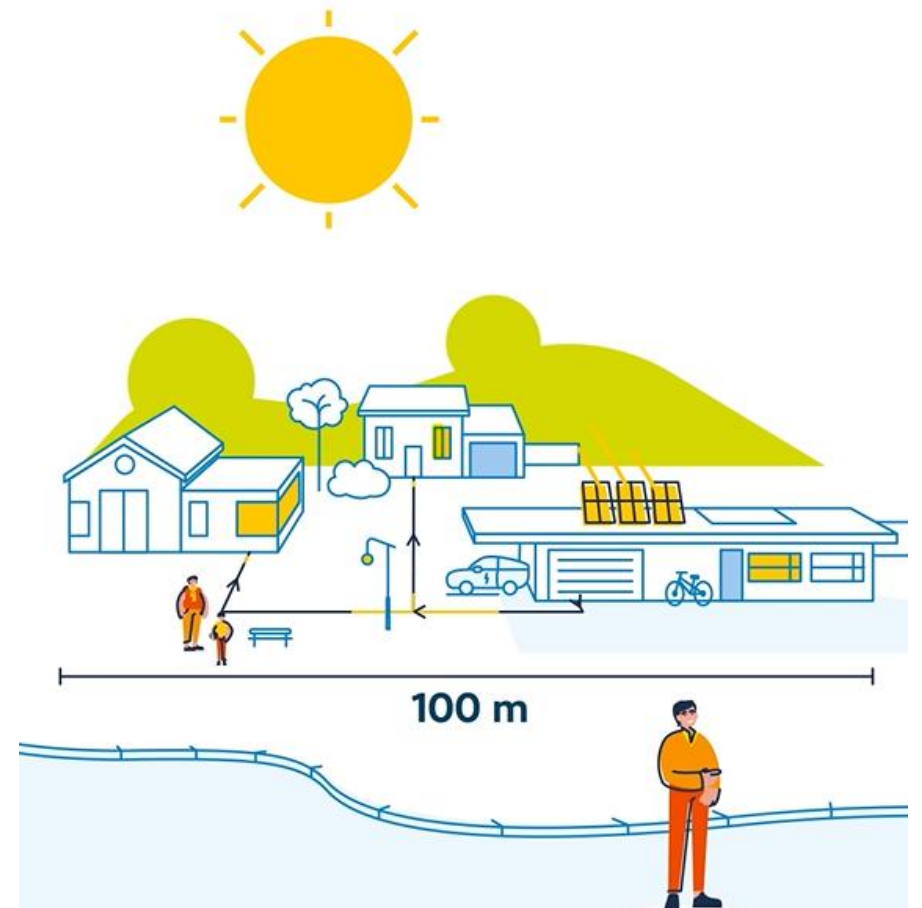


| Autoconsommation individuelle | Autoconsommation collective | Communauté énergétique |
|---|---|--|
| <p>Un bâtiment, un consommateur une installation photovoltaïque.</p> <p>Consommateur et producteur sont identiques.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs utilisateurs dans un bâtiment et une installation photovoltaïque • Max 3 utilisateurs si < 100m, • Un utilisateur sur plusieurs sites. <p>Partage de l'énergie produite parmi plusieurs consommateurs.</p> | <p>Plusieurs bâtiments / consommateurs une ou plusieurs centrales.</p> <p>Production, consommation, stockage et vente d'électricité produite par les centrales (niveau local ou national).</p> |

Autoconsommation collective

L'énergie produite peut être partagée parmi les différents consommateurs :

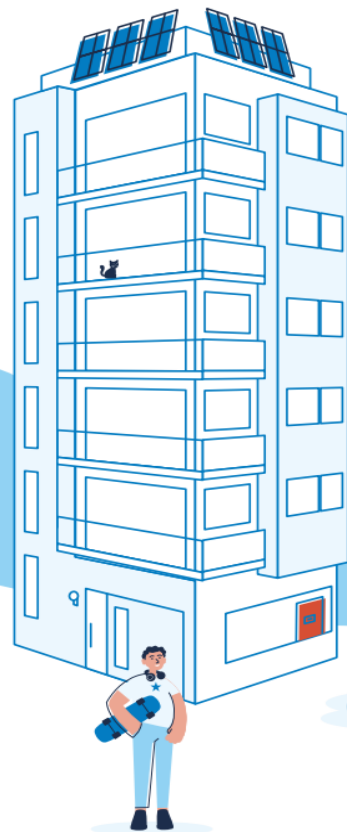
1. Plusieurs utilisateurs sur un site (ex. Résidence)
2. Un utilisateur sur plusieurs sites
3. Max. 3 utilisateurs sur plusieurs sites (ex. Partage entre voisins) : distance entre les PODs les plus éloignés < 100m



Photovoltaïque et partage en résidence

Concepts de mise en œuvre

Réinjection totale de
l'électricité dans le réseau



Autoconsommation
pour les parties communes



Autoconsommation
collective



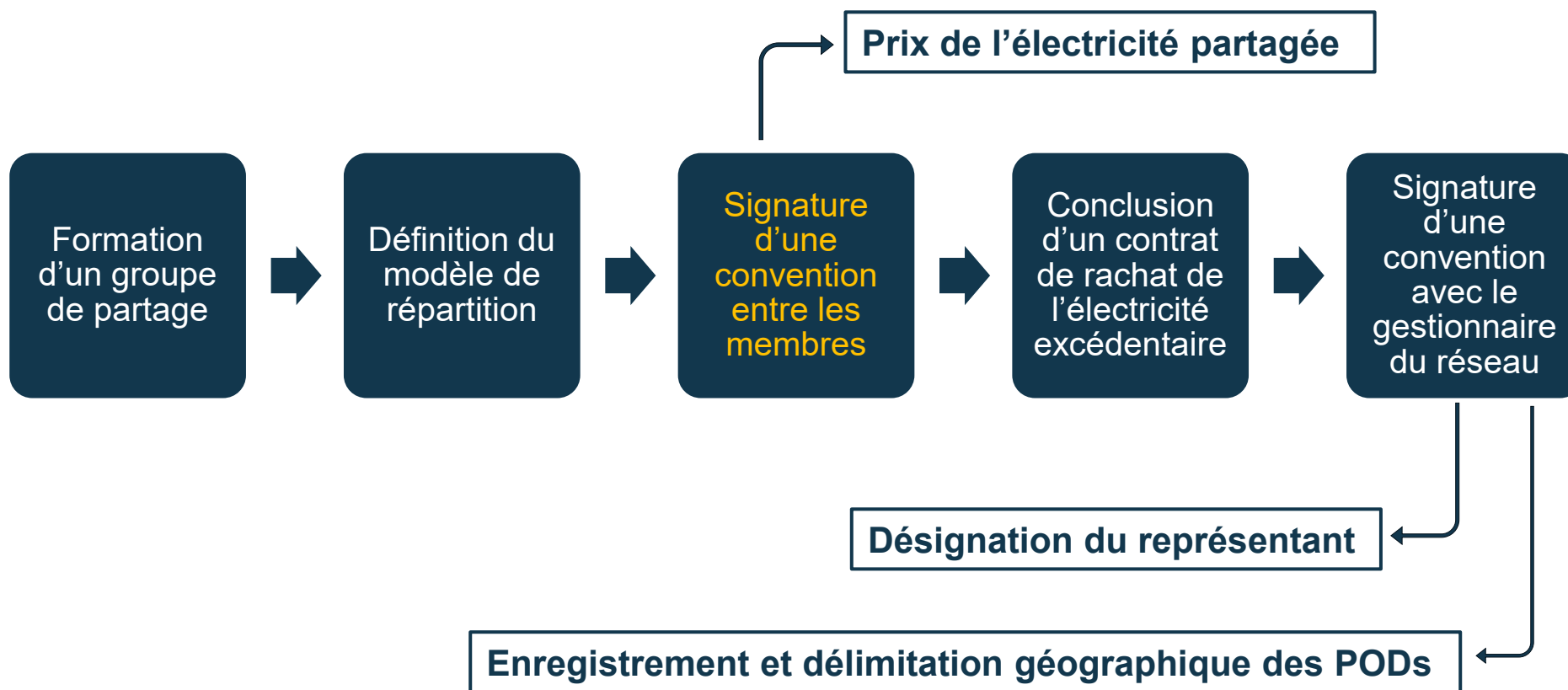
Photovoltaïque et partage dans une résidence



- Majorité absolue (>500 millièmes)
- Possible de faire un investissement individuel ou par certains copropriétaires (si accord de l'AG)
- Autoconsommation collective > autoconsommation que sur compteur commun
- Connection au compteur commun ou compteur additionnel (coûts supplémentaires pour location du compteur additionnel)
- Définition du responsable pour gestion et décompte financier à définir
- Distribution de l'électricité pour meilleure rentabilité : Pro rata > millième
- Appartement loué : Locataire rejoint le groupe de partage → pas de charge administrative supplémentaire pour propriétaire

Autoconsommation collective

Démarches

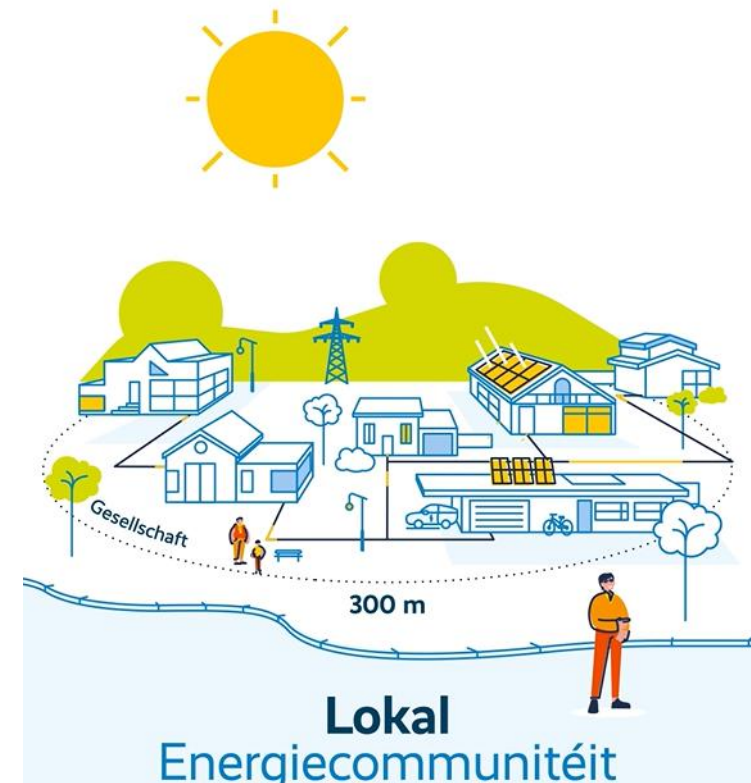


Lien vers les documents :

<https://www.klima-agence.lu/fr/autoconsommation-collective>

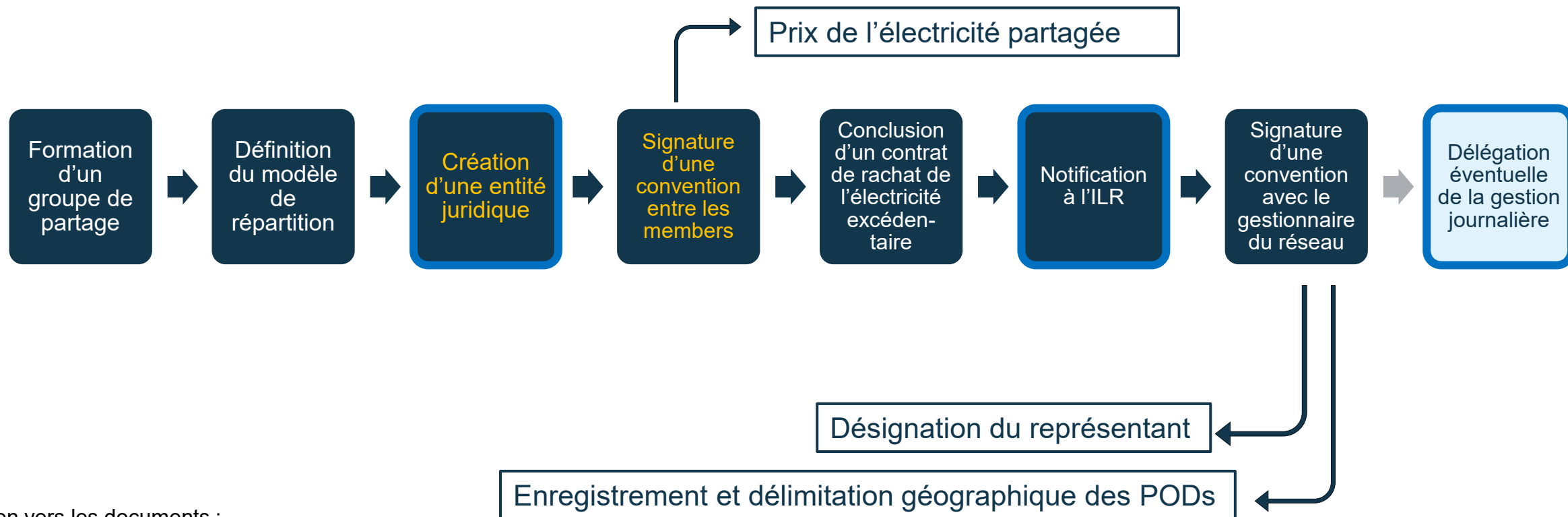
Communauté énergétique

- Groupement de plusieurs bâtiments / consommateurs et d'une ou de plusieurs installations de production
- Ce groupement peut créer une communauté énergétique pour produire, consommer, stocker et vendre de l'électricité produite par leurs centrales
- Communauté énergétique locale : distance entre les PODs les plus éloignés < 300m → exemption de la taxe d'utilisation de réseau



Communauté énergétique

Démarches pour une mise en œuvre concrète



Lien vers les documents :

<https://www.klima-agence.lu/fr/communauté-énergétique>

Communauté énergétique

Statuts-modèles



Statuts d'une association sans but lucratif – modèle

L'a.s.b.l. est recommandée :

- pour des groupes de partages relativement petits
- Si toutes les unités de production/de stockage appartiennent à des membres de la communauté

Attention: Chaque Membre du groupe de partage doit également être membre/ actionnaire de l'a.s.b.l. ou de la société coop.

Statuts d'une société coopérative à responsabilité limitée – modèle

Une société coopérative est le type de société préconisé :

- Si la communauté devenait elle-même propriétaire d'au moins une unité de production ou de stockage
- S'il en résultait des transits de flux financiers qui ne pourraient être traitées au sein d'une association.
- Pour des groupes de partage plus importants

Partage de l'électricité

Convention de répartition



Convention de répartition d'un groupe de partage – modèle

Définit :

- la rémunération de l'électricité répartie
- les modalités de paiement
- l'accès aux données de comptage
- les conditions de protection des données

→ Signée entre les membres du groupe de partage d'électricité

Partage de l'électricité

Modèle de répartition



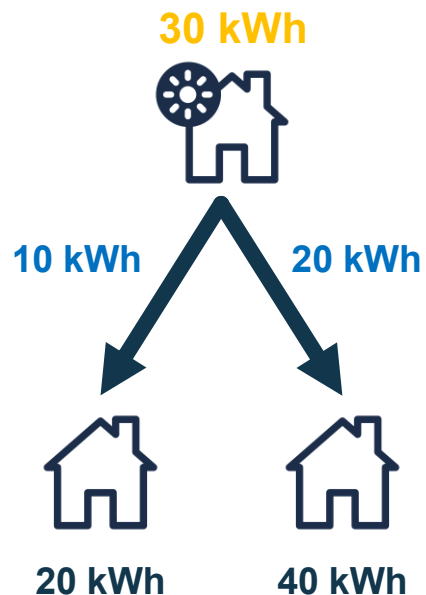
Distribution de l'électricité produite aux membres

- La répartition se fait de manière instantanée sur les différents points de fourniture (point of delivery, POD)
- Modèle de répartition simple et statique :
 - Principe général selon la loi sur le marché de l'électricité
 - L'électricité est partagée d'office de manière **proportionnelle** à la consommation des différents POD (prorata)
 - Possibilité d'allocation de l'électricité par **priorité**
 - Possibilité d'allocation de l'électricité par **pourcentage**
 - Bilan énergétique (granularité quart-horaire) établi par le gestionnaire de réseau (via compteurs Smarty)
- Modèle de répartition complexe :
 - Définition de règles plus spécifiques, le bilan doit alors être fait par la communauté énergétique
- Le modèle de répartition est défini dans la convention avec le gestionnaire de réseau.

Partage d'électricité

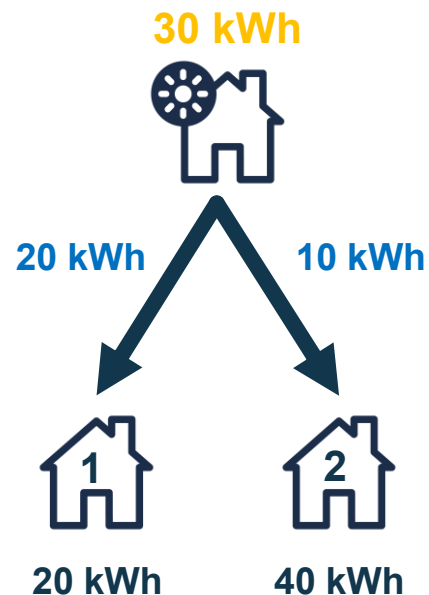
Modèles de répartition - Exemples

1. Prorata



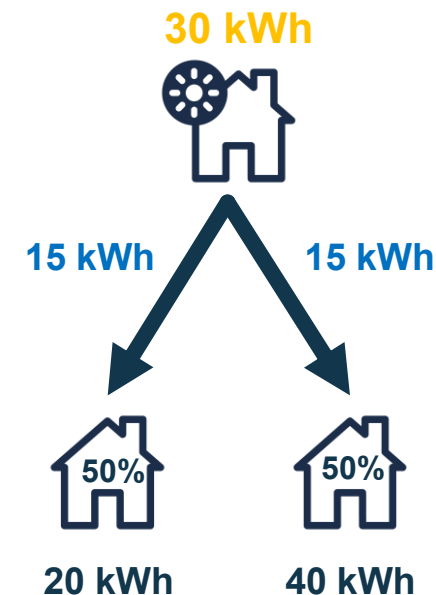
Répartition en fonction
la consommation

2. Priorisation



Répartition en fonction
des priorités

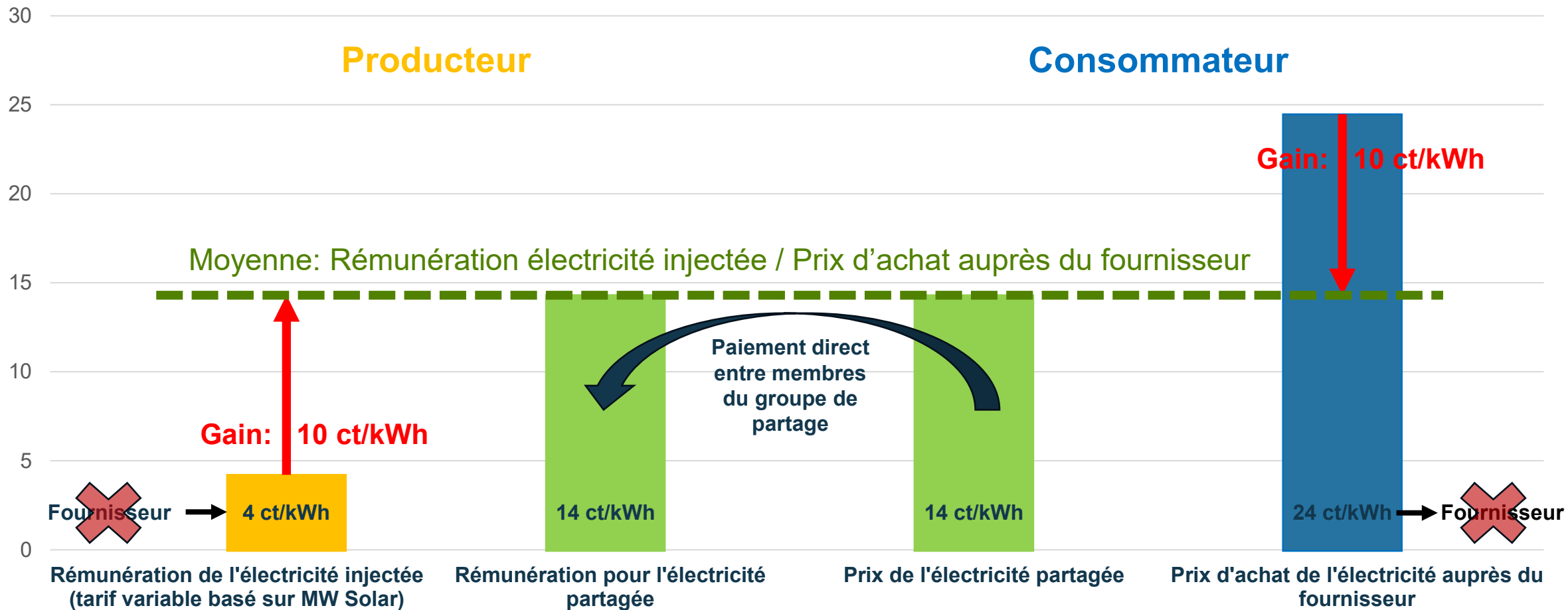
3. Pourcentage



Répartition en fonction
d'un pourcentage

Partage de l'électricité

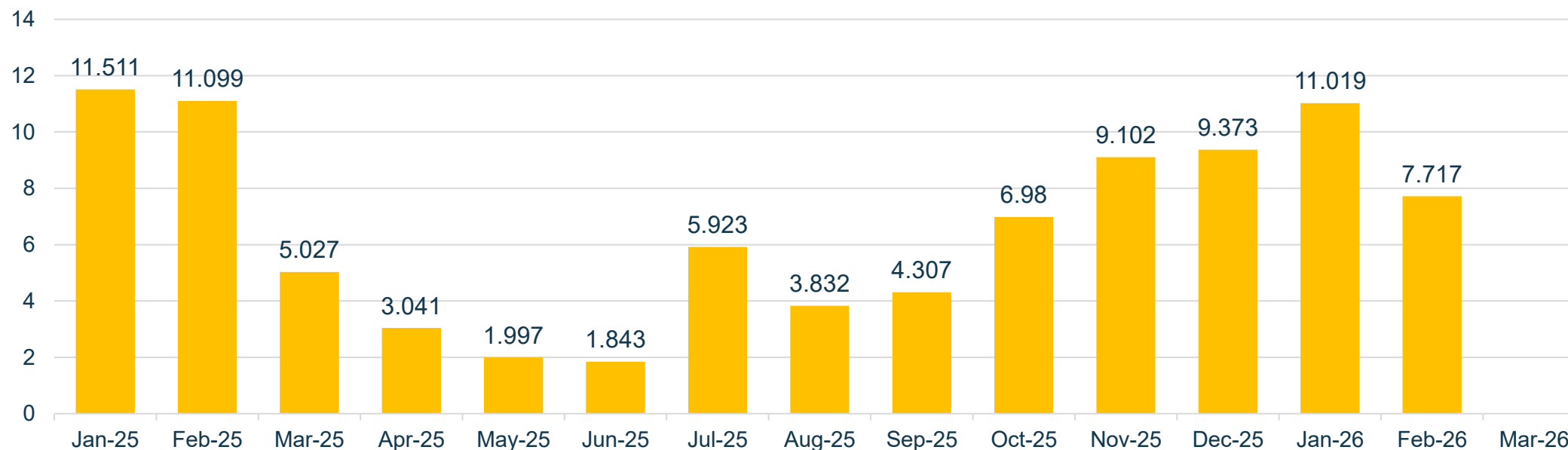
Prix de l'électricité partagée – Proposition/Exemple



Tarif de rachat variable

Prix du marché de l'électricité solaire

Prix de marché de gros - Energie solaire [ct/kWh]



→ Différences de contrats entre les différents fournisseurs d'électricité

→ Informez vous!

Démarches en détail

Formation d'un groupe de partage - mycreos



mycreos

[Accueil](#)

[Nouvelle demande](#)

[Mes services](#)

[Plus](#) ▾

Search...



Je veux partager mon énergie produite

Si vous produisez de l'énergie, ou si vous connaissez quelqu'un qui en produit, vous pouvez créer un groupe de partage et partager l'énergie produite entre les membres. Dans un groupe de partage, un consommateur peut réduire sa consommation directe sur le réseau et un producteur peut vendre l'énergie produite à d'autres consommateurs à un tarif différent.

[Retrouvez ici des informations plus détaillées sur les groupes de partage.](#)

Le type de groupe de partage que vous avez peut varier en fonction de la distance entre les membres ou d'autres critères.

Quel que soit le type de votre groupe de partage, un représentant doit être désigné pour être responsable de la mise en place et de la gestion du groupe de partage.

En tant que représentant, je veux...

[Créer un nouveau
groupe de partage](#)

Note Pour modifier votre groupe de partage existant, veuillez visiter notre [page d'info](#).

OU Sélectionnez un brouillon de demande existant

Pas de brouillons à afficher

Quels sont les différents types de groupes de partage ?

Pour plus d'informations, veuillez cliquer sur les différents types.

Cette représentation n'a qu'une valeur informative. Vous pourrez déterminer ultérieurement le type de groupe de partage final avec un collaborateur Creos.

Autoconsommation et partage de l'électricité

Bilan énergétique



Haalt d'Kontroll vun ären Energiedaten

Gitt e nohaltege Bierger andeems dir ären
Energieverbrauch iwwerwaacht. Beobacht wéivill dir
produzéiert.

Leneda LB

Aloggen mat

LuxTrust Energy ID

Aloggen

Kee Kont?

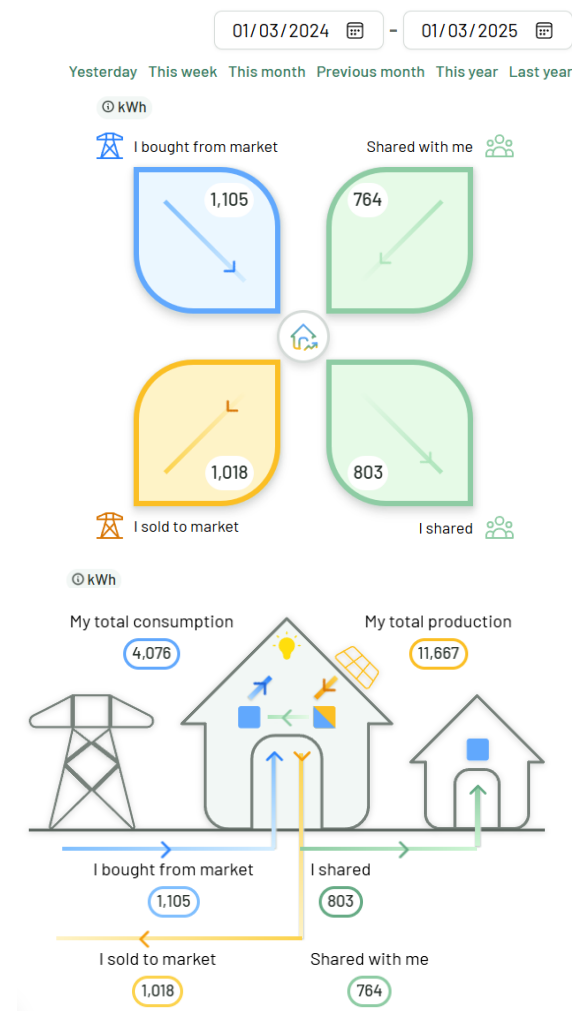
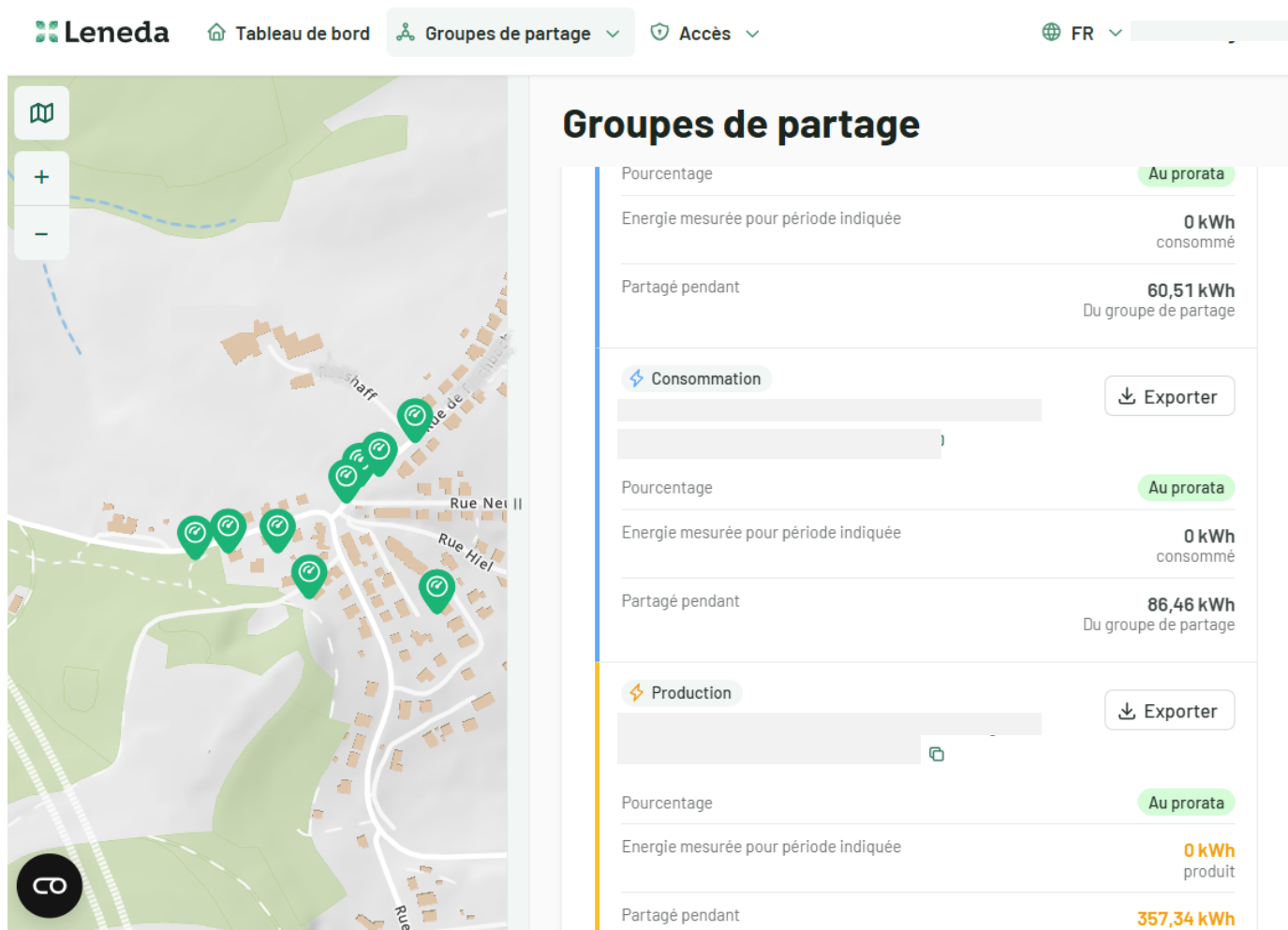
Zougrëff ufroen



leneda.lu

Autoconsommation et partage de l'électricité

Bilan énergétique LENEDA



Autoconsommation et partage de l'électricité

Simulation du partage d'énergie – weshareenergy.lu



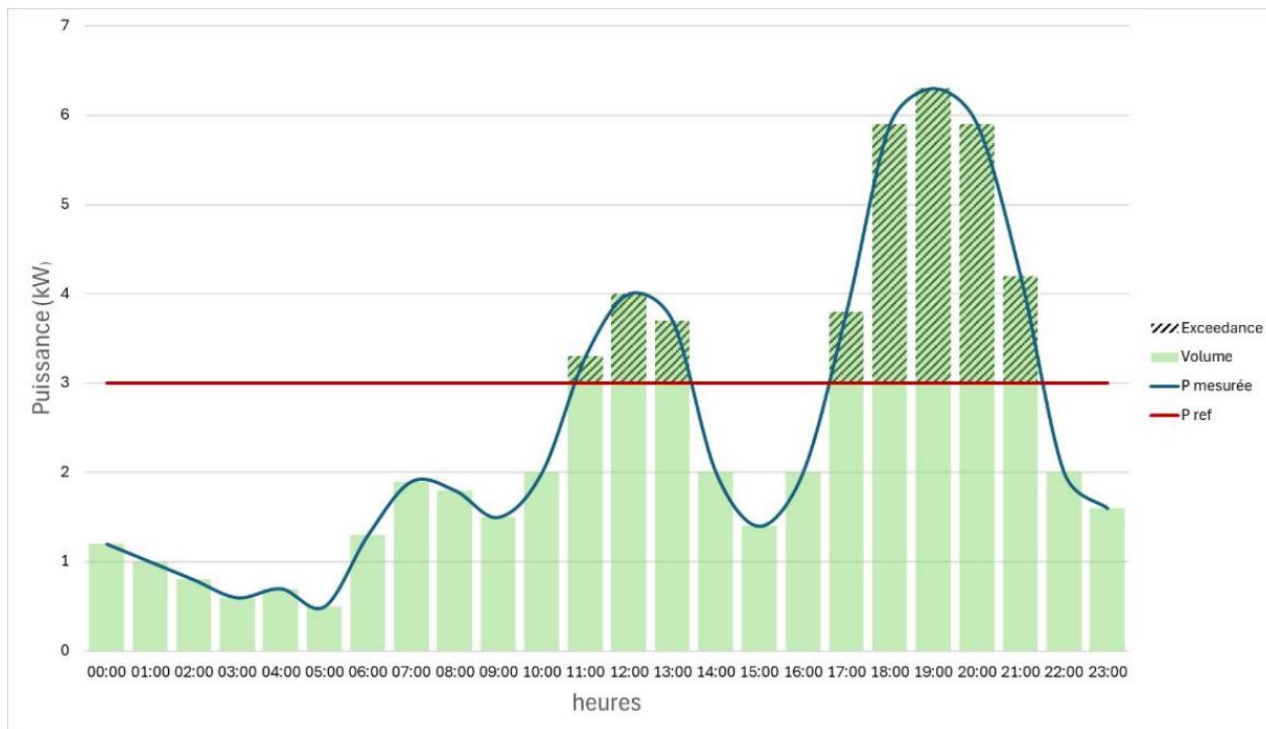
weshare
energy.lu

ILR

Un service proposé par ilr.lu

Le prix de l'électricité

Adaptation de la structure tarifaire du réseau électrique



| Principe de la nouvelle structure tarifaire | |
|---|--|
| Frais fixes (€/an) | En fonction de la catégorie de puissance de référence (P_{ref}) |
| Tarif volume (ct/kWh) | Tarif appliqué à toute l'électricité prélevée du réseau (7,59 cents/kWh) |
| Tarif Excédent (ct/kWh) | Tarif appliqué en supplément au volume dépassant la puissance de référence (11,39 cents/kWh) |

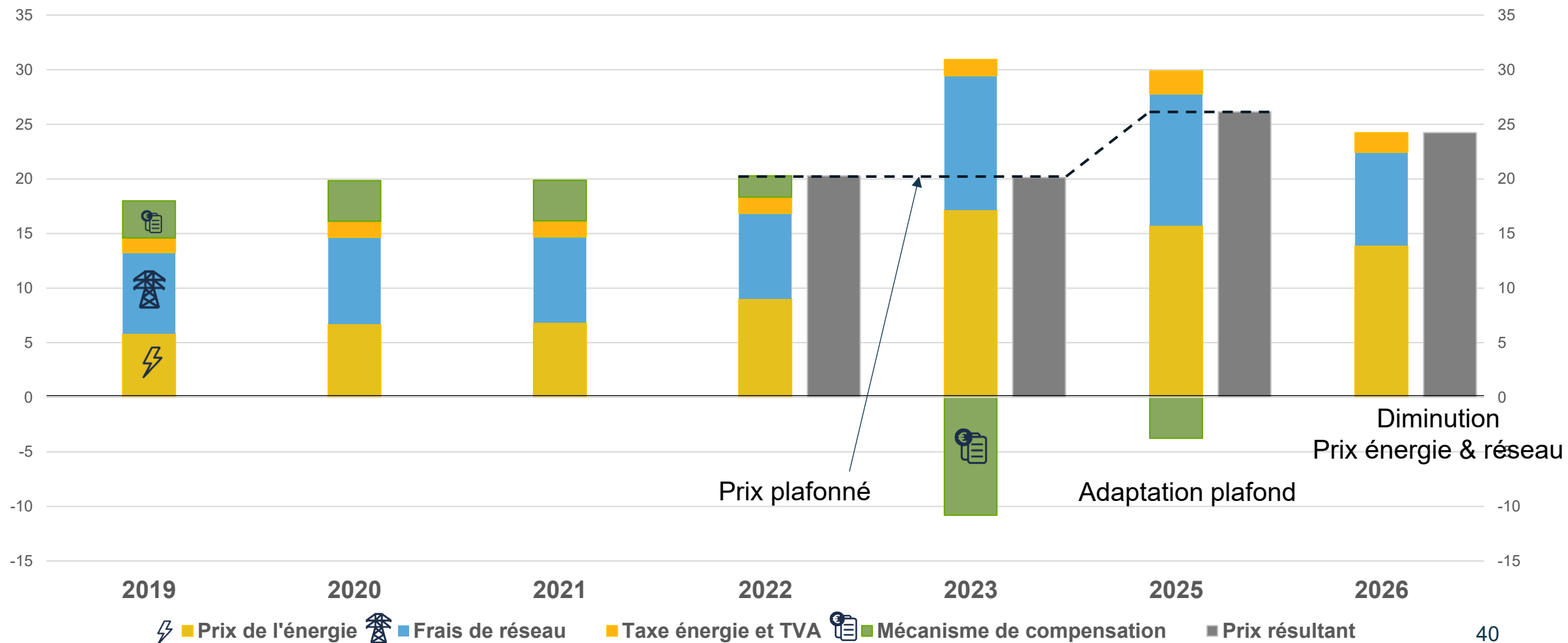
Puissances de références :

3 kW, 7 kW, 12 kW, 17 kW, 27 kW...

Pour des questions en rapport avec votre puissance de référence, **contactez votre gestionnaire de réseau.**

Évolution du prix de l'électricité

Évolution du prix indicatif de fourniture intégrée de l'électricité



L'électricité

Comparateur des prix de l'électricité



Électricité / Gaz naturel

Votre code postal et votre gestionnaire de réseau (i)

Choisir...

Comment voulez-vous indiquer votre consommation? (i)

Simple Ménage Autres...

Voulez-vous saisir votre consommation via une courbe de charge? (i) Oui Non

Votre consommation en kWh / an (i)

Inclure les remises nouveaux clients (i) Oui Non

Électricité / Gaz naturel

Votre code postal et votre gestionnaire de réseau (i)

2449 Creos Luxembourg S.A. v

Comment voulez-vous indiquer votre consommation? (i)

Simple Ménage Autres...

Voulez-vous saisir votre consommation via une courbe de charge? (i) Oui Non

Votre consommation en kWh / an (i)

Inclure les remises nouveaux clients (i) Oui Non

Données sur votre produit actuel (i)

Votre marque (i) Choisir...

Votre produit (i) Aucun de ces produits v

Pas encore de fournisseur? (i) Oui Non

Saisie manuelle Lancer requête Oui Non

Vider formulaire et relancer

Données sur votre produit actuel (i)

Votre marque (i) Enovos v

Votre produit (i) Aucun de ces produits v

Pas encore de fournisseur? (i) Oui Non

Saisie manuelle Lancer requête Oui Non

Vider formulaire et relancer

Modèles de prix classiques

Marché spot / Consommation

Marché Spot / Injection

8 Offres

de € 761,96 à € 902,19 - remise pour changements incluses - Période de temps 1 an

PDF & impression

Produit susceptible à des changements de prix
 Produit avec garantie de prix
 Produit avec changement automatique du prix
 Electricité verte
 Produit sans durée contractuelle minimale
 Internet pas nécessaire
 Afficher uniquement le produit le moins cher par fournisseur

Affichage des coûts (i)

EUR / an Cents / kWh

Période de comparaison (i)

1 an 2 ans 3 ans


Lancer comparaison

| Marque / Étiquetage Fournisseur | Données du produit | Informations supplémentaires | Prix total en EUR tva incluse |
|---|--|------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> SUDenergie | mâi Stroum Détails & remises Changer | | 761,96 Dernier changement du prix le 01.07.2023 |
| <input type="checkbox"/> Sudstrom | TERRA Détails & remises Changer | | 768,44 Dernier changement du prix le 01.12.2022 |
| <input type="checkbox"/> Energy Revolt S.C. | BEE REVOLT Détails & remises Changer | | 771,03 Dernier changement du prix le 01.01.2024 |
| <input type="checkbox"/> Sudstrom | TERRA INVEST Détails & remises Changer | | 785,72 Dernier changement du prix le 01.12.2022 |
| <input type="checkbox"/> Leo | naturstrom Détails & remises Changer | | 887,07 Dernier changement du prix le 01.12.2023 |
| <input type="checkbox"/> Enovos | naturstrom home Détails & remises | | 887,07 |

Les programmes de subvention au Luxembourg



- **Programmes étatiques**

- **Klimabonus**  Klimabonus
- **Prêt climatique + Garantie de l'État**
- **Topup social Klimabonus**

- **Aides communales**

- dépendant de la commune

- **Fournisseurs d'énergie**

- enoprimes ou Sudstrom

promues par Klima-Agence

- **Aides individuelles au logement**

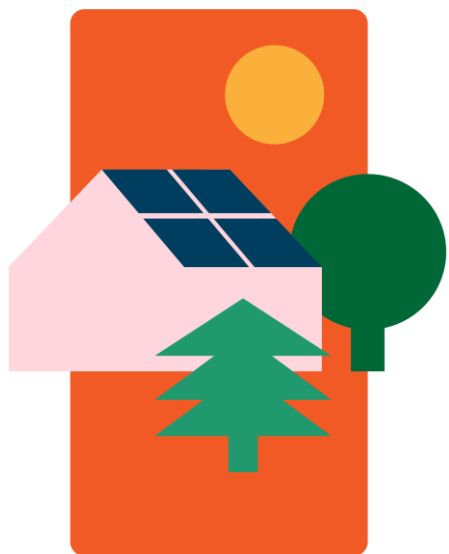
- dépendant des critères socio-économiques
Ministère du Logement et de l'Aménagement
du territoire

- **INPA - Institut national pour le patrimoine architectural**

! Toutes les primes sont cumulables

Klimabonus

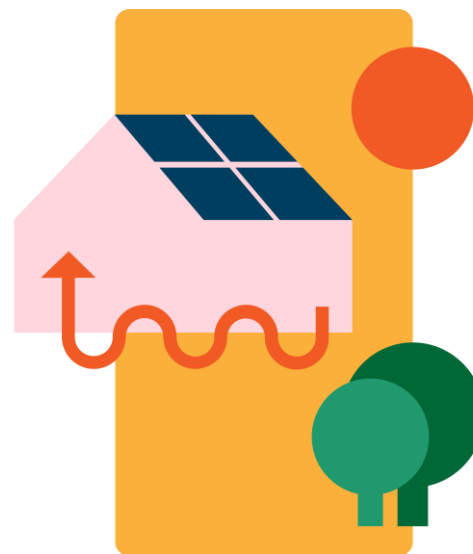
Agissons ensemble maintenant



Habitat durable



Mobilité sans émissions



Énergies renouvelables



Protection de la diversité

Klimabonus

Conditions générales



Bénéficiaires

- Personnes physiques
- Personnes morales de droit privé
- Personnes morales de droit public, autres que l'État

Demandeurs

- La ou les personnes qui introduisent et signent une demande d'aide et qui réunissent dans leur chef la pleine et entière propriété du logement ou installations techniques, sauf renonciation du nouveau propriétaire au profit du demandeur qui a réalisé les investissements
- Représentants légaux d'un groupement au nom et pour le compte de plusieurs personnes physiques ou morales (par exemple : syndic)
- Demande du subside par l'intermédiaire d'un crédit-bailleur dans le cas des installations techniques

Photovoltaïque

Klimabonus – nouveau régime avec option de préfinancement



Installations < 15 kWc

- $P_{PV} * (1.155 - (1.155/35) * P_{PV}) \text{ €}$
- P_{PV} : la puissance électrique de crête de l'installation solaire photovoltaïque concernée
- Min. 2 kWc

Installations \geq 15 kWc

- Montant max. de 10.000 €

Photovoltaïque

Klimabonus – Nouveau régime avec option de préfinancement



Montants de la subvention selon puissance

| Puissance [kWc] | Subvention [€] |
|-----------------|----------------|
| 2 | 2.178 € |
| 5 | 4.950 € |
| 7 | 6.468 € |
| 9 | 7.722 € |
| 11 | 8.712 € |
| 13 | 9.438 € |
| 15 | 10.000 € |

Batterie domestique

Klimabonus – nouveau régime



Batterie < 9 kWh

- $Q_{Bat} * (500 - (500/18) * Q_{Bat}) \text{ €}$
- Q_{Bat} : la capacité utile de l'installation de stockage concernée
- Min. 2 kWh, pas de limite supérieure

Batterie \geq 9 kWh

- Montant max. de 2.250 €

Batterie domestique

Klimabonus – nouveau régime



Montants de la subvention selon capacité utile

| Capacité utile [kWh] | Subvention [€] |
|----------------------|----------------|
| 2 | 889 € |
| 3 | 1250 € |
| 5 | 1806 € |
| 7 | 2139 € |
| 9 | 2250 € |
| 10 | 2250 € |

Photovoltaïque

Exigences Klimabonus - nouveau régime



- PV installée sur la toiture, la façade ou intégrée dans l'enveloppe d'un bâtiment. L'installation sur un carport est également possible
- PV opérée en mode autoconsommation avec renonciation au tarif d'injection garanti
- Batterie seulement éligible dans un immeuble collectif si min. 1,5 kW_c par unité privative
- Une batterie additionnelle est seulement éligible au plus tôt 5 ans après la date de la facture de la dernière batterie
- Une batterie n'est éligible à une subvention que si une installation photovoltaïque est présente

Photovoltaïque

Délais Klimabonus - nouveau régime



- PV ou PV + Batterie : **offre signée** au plus tard le **31/12/2029**
- Batterie seule : date de la **facture** au plus tard le **31/12/2029**
- **Demande** de l'aide au plus tard le **31/12/2031**
- Tout droit à une aide financière se prescrit par 4 ans à compter du 31 décembre de l'année civile à laquelle se rapporte la facture en question

Photovoltaïque

Exigences préfinancement - nouveau régime



- Bénéficiaires : personne physique ou morale, sauf entreprises exerçant une activité soumise à une autorisation d'établissement
- Bâtiment avec au moins 1 unité d'habitation
- Entreprise inscrite au registre dans le cadre de la procédure de préfinancement du ministère de l'économie
- Acompte(s) : max. 30% du montant TTC tel que projeté dans l'offre signée par le demandeur
- Cosignature du mandat client
- L'installation d'une batterie seule **n'est pas** éligible à la procédure de préfinancement

Registre des
installateurs admis à la
procédure de
préfinancement
photovoltaïque

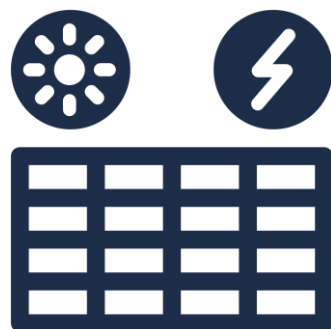


Rechercher un installateur



Installations techniques

Démarches



Énergie solaire

Conseil de base en énergie
par Klima-Agence (facultatif)



Installateur



Mise en œuvre des travaux



Demande d'aides financières

Aides individuelles au Logement – Assainissement énergétique

Topup social Klimabonus



Topup social Klimabonus

■ Quoi :

- Aide supplémentaire « prime d'amélioration pour assainissement énergétique » appelée « **Topup social Klimabonus** » introduit par le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire
- Le taux de l'aide varie entre 10 % et 100% de la subvention Klimabonus et peut donc résulter jusqu'à un doublement de l'aide
- Le taux est calculé en fonction du revenu du ménage

■ Demandeur :

- Bénéficiaires des aides Klimabonus (primes accordées depuis le 01/01/2022)
- Niveau de revenu : en dessous de la médiane

Aides individuelles au Logement – Assainissement énergétique Topup social Klimabonus



Conditions générales d'octroi

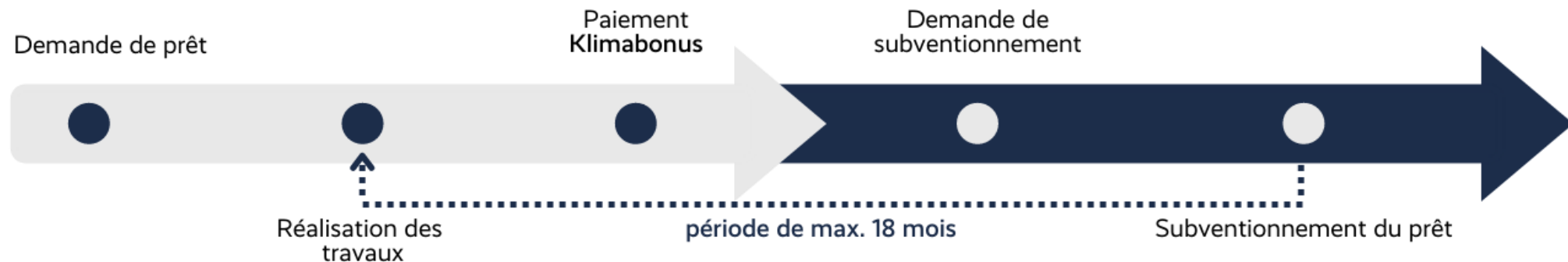
- ✓ Personne physique majeure ayant un droit de séjour légal au G.-D. de Luxembourg
- ✓ Le demandeur réunit dans son chef la **pleine et exclusive propriété** du logement
- ✓ Personne de la communauté domestique n'est propriétaire d'un autre logement
- ✓ Logement au moins **10 ans** habité (non nécessairement par le même propriétaire)
- ✓ Habitation principale et permanente du demandeur pendant au moins **2 ans** (après les travaux) avec désignation cadastrale propre
- ✓ Le revenu de la communauté domestique doit respecter les limites de revenu

Subvention d'intérêt pour prêt climatique

Subvention d'intérêt

« *subvention d'intérêt pour prêt climatique* »

- Taux de la subvention = 1,5 %
- Prêt de max. 100.000 €
- Durée max. 15 ans
- Accessible pour tous les propriétaires concernés
- Rénovation et installations techniques



Simulateur des aides Klima-Agence

Habitat et mobilité durables, énergies renouvelables



aides.klima-agence.lu



Ma contribution à... Les aides pour m... Les étapes de mo... M'informer COMMUNES PROFESSIONNELS À PROPOS ? FR

Klima-Agence > Klimabonus > Simulateur

Simulateur des aides

La base du simulateur est le programme d'aides étatiques. Certaines subventions offertes par les fournisseurs d'énergie et les communes peuvent ne pas être incluses.

01. Mes intérêts :

TOUT SÉLECTIONNER

Mobilité

- Véhicules
- Bornes de charge



Logement

- Rénovation
- Nouvelle construction



Énergies renouvelables

- Chauffage
- Production d'électricité



Services écosystémiques

- Klimabonus forêt
- Sylviculture proche de la nature
- Gestion de la forêt



Merci de votre attention!

Justine Welter

T. +352 22 20 52 84

justine.welter@klima-agence.lu

Klima-Agence G.I.E.
R.C.S. Luxembourg C84



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG